

La

# Semaine Religieuse

DE

## Québec

VOL. XIX

Québec, 27 juillet 1907

No 50

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

### SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 785. — Les Quarante-Heures de la semaine, 785. — Bref de S. S. Pie X, 786 — Les trois désirs de S. S. Pie X, 786. — Le Bref Pontifical, 786. — Chronique diocésaine, 787. — Les Messes grégoriennes, 789. — Pie IX, 791. — Un Père Jésuite mis sur la scène d'un théâtre anglais, 792. — L'Angleterre religieuse, 793. — Le Credo de l'espoir, 797. — Bibliographie, 797.

### Calendrier

— o —

28	DIM	b	✠ apr. Pent. <b>SOL. DE STE ANNE</b> , <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vép., mém. du
29	Lundi	†b	Ste Marthe, vierge. [suiv. et du dim.]
30	Mardi	b	De l'octave.
31	Mercr.	b	S. Ignace de Loyola, confesseur.
1	Jeudi	b	S. Pierre-aux-Liens, <i>dbl. maj.</i>
2	Vend.	b	Octave de Sainte Anne.
3	Samd.	rj	Invention de S. Etienne, 1 <sup>er</sup> martyr.

### Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

28 juillet, Saint-Honoré. — 29, Sainte-Perpétue. — 30, Sainte-Marguerite. — 31, Cap Saint-Ignace. — 1<sup>er</sup> août, Saint-Nicolas. — 2, Laval, — 3, Sainte-Pétronille.

✂ M. l'abbé Huard, directeur de la *Semaine religieuse*, est absent depuis quelques jours, et ne sera de retour que vers le 6 ou le 7 août.

---

### Les trois désirs de S. S. Pie X

---

Il y a quelque temps, Mgr l'évêque d'Autun était à Rome en audience auprès du Saint-Père. Comme Mgr Villard exprimait son désir de voir un jour la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie, Sa Sainteté répondit : « Je voudrais canoniser la bienheureuse Marguerite-Marie et le bienheureux curé d'Ars et béatifier Jeanne d'Arc pendant l'année de mon jubilé. C'est un de mes plus grands désirs : il faut prier pour que je puisse le réaliser. » L'année du jubilé du Pape commencera, croyons-nous, en septembre 1908. Ce serait donc probablement en 1909, si le Pape réalise son intention, que nous aurions ce bonheur inestimable de voir glorifier nos trois admirables compatriotes.

(*O Salutaris Hostia.*)

---

### Bref de S. S. Pie X au sujet de la Presse catholique

---

Mgr Bégin, archevêque de Québec, publiait récemment, dit la *Semaine religieuse* de Paris, une lettre pastorale au sujet de l'action sociale catholique et de l'œuvre de la presse. A la suite de cette lettre, que Mgr Bégin avait fait parvenir au Souverain Pontife, voici le bref qui lui fut adressé par Pie X. Son importance est remarquable. Il est bon, pour cela, que tous les catholiques en prennent connaissance. (*Suit le Bref pontificale.*)

---

### Le Bref Pontifical

---

L'*Univers* du 3 juillet a reproduit, en le faisant précéder des lignes suivantes, le Bref pontifical récemment adressé à S. G. Mgr Bégin :

Nous avons récemment publié de larges extraits de la lettre pastorale de Mgr Bégin, archevêque de Québec, concernant l'Action sociale catholique et l'œuvre de la presse. Le Souve-

rain Pontife a adressé à Mgr Bégin un Bref dont voici le texte, et qui s'impose à la pieuse attention de tous les catholiques :

— ✠ —  
**Chronique diocésaine**  
 — o —

— Jeudi de cette semaine, le 25 juillet, à l'église des Frères Mineurs Franciscains, S. G. Monseigneur l'Archevêque a conféré les ordres suivants, les ordinands étant tous des étudiants franciscains :

**PRÊTRISE :** Fr. Cyprien, (Etienne Delmotte); Fr. Valentin-Marie, (Henri-Jules Breton); Fr. Raymond Pennafort, (Ernest Willey); Fr. Pierre Fourier, (Louis-Jos. Valay); Fr. Alphonse-Marie, (Alfred-J.-L. Dreux); Fr. Pierre-Baptiste, (Louis Cuvelier); Fr. Patrice, (Oscar Fr. Rousset); Fr. Thomas, (Eugène Denis).

**DIACONAT :** Fr. Laurent, (Louis Philippe); Fr. David, (Jean Beaugregard).

**SOUS-DIACONAT :** Fr. Félix, (René Cramoisan); Fr. Fidèle, (Auguste Cloarec); Fr. Denis, (Yves-Val. Cano); Fr. Robert, (John Moore); Fr. Henri-Marie, (René Caron).

**ORDRES-MINEURS :** Fr. Calixte, (Philippe-Wilf. Gelinas); Fr. Hilarion, (Victor Boulay); Fr. Julien, (Charles Boucher); Fr. Justinien, (Joseph Mercier).

— Mardi matin, le 23 du courant, au Bon-Pasteur de Québec, ont eu lieu les élections générales présidées par S. G. Mgr L.-N. Bégin, Archevêque de Québec, assisté du R. P. A. Melançon, S. J. et de M. l'abbé J.-Esdras Laberge, aumônier de l'institut.

Ont été élues : Supérieure générale : Rvde Mère Marie du Carmel ; assistante générale : Rvde Mère Marie de Saint-Louis ; maîtresse générale des novices : Rvde Mère Marie de Saint-Denis ; dépositaire générale : Rvde Mère Marie de Sainte-Clotilde.

Maîtresse générale des pénitentes : Rvde Mère Marie de Sainte-Sophie ; maîtresse générale des classes : Rvde Mère Marie de Saint-Thomas d'Aquin.

— Par décision de S. G. Monseigneur l'archevêque, M. l'abbé L. Michaud a été nommé vicaire à Saint-François de Beauce.

—Dimanche dernier, S. G. Mgr l'archevêque a fait la bénédiction d'un beau carillon, destiné à l'église de Charlesbourg. Cette fête religieuse a été particulièrement belle, au témoignage des assistants. Au banquet qui suivit, et auquel prirent part le clergé et les parrains et marraines, M. l'abbé Gosselin, curé de Charlesbourg et ancien directeur de la *Semaine religieuse*, prononça une allocution dont nous aimons à reproduire le passage suivant :

Si jusqu'à présent, j'ai fait semblant de ne pas entendre mes paroissiens soupirer après un carillon de cloches, c'est que des améliorations plus urgentes s'imposaient à mon attention. D'ailleurs, ils connaissent si bien le chemin de leur église, ils s'y rendent encore si volontiers, que nous pourrions presque nous passer de cloches. Tout de même, un curé doit tenir compte, en temps et lieu, des légitimes « desiderata » de ses paroissiens. C'est pourquoi, Monseigneur, le Conseil de Fabrique, sur ma proposition, a décidé l'acquisition de trois cloches, auxquelles vous vepez de donner juridiction.

Demain, elles continueront la mission des cinq sœurs qui les ont précédées, la première en 1675, année qui vit le Séminaire de Québec remplacer les Jésuites comme desservants de Charlesbourg ; la seconde, en 1713, si frêle, si délicate, qu'elle mourut de consommation à l'âge de 22 ans ; la troisième, en 1735, qui eût pour parrain l'intendant Bégon, pour marraine, Mme Jeanne-Elisabeth de Beauharnais, son épouse, et dont la bénédiction fut très solennelle, bien qu'elle ne pesât que 88 livres ; la quatrième, en 1802 ; la cinquième, en 1851.

A propos de la cloche de 1802, installée dans le clocher nord, laissez-moi avouer que j'ai signé à regret son arrêt de mort. Je ne puis oublier qu'elle a salué la naissance spirituelle de tous les paroissiens actuels de Charlesbourg, qu'elle a annoncé la fondation de presque toutes les familles, que compte la paroisse, qu'elle a pleuré tous ceux qui nous ont quittés depuis un siècle pour un monde d'où l'on ne revient point. Il me fait toujours peine d'être forcé de congédier un vieux serviteur dont la fidélité ne s'est jamais démentie.

Monseigneur l'Archevêque couronna dignement la fête en adressant ensuite ses félicitations méritées au curé et aux paroissiens de Charlesbourg.

— MM. les abbés Wilfrid Lebon et Emile Bernard, tous deux prêtres de ce diocèse et professeurs au collège de Sainte-Anne de la Pocatière, ont subi à la fin de juin, à Rome, et avec grande distinction, l'examen du doctorat en Philosophie.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que M. l'abbé Alfred Langlois, du Séminaire de Québec, après un examen brillant, a obtenu le titre de Docteur en Saint Thomas.

Nos félicitations et nos encouragements à tous ces jeunes prêtres qui se préparent dans l'étude et la prière à servir l'Eglise comme de bons et fidèles soldats du Christ.

— ✠ —

### Les Messes grégoriennes

— o —

Ce fut saint Grégoire Ier, dit le Grand (590-604) qui introduisit l'usage de célébrer le saint Sacrifice pendant trente jours consécutifs après les obsèques. De là le nom de *Grégoriennes* donné à ces trentes messes. Voici ce qu'on lit dans l'un de ses plus remarquables ouvrages (*Dialogues, liv. IV, ch. 55*) à propos du moine Justus :

« Ayez soin que pendant trente jours le saint Sacrifice soit offert pour lui, et qu'on ne manque pas un seul jour, d'immoler la sainte Victime à son intention ; » et les Bollandistes disent que le trentième jour, saint Grégoire fut assuré de la délivrance de l'âme de Justus, comme le constate aussi l'inscription que l'on trouve à Rome, au mont Coelius, dans l'église Saint-André-et-Grégoire, construite dans l'antique demeure du saint Pape.

Lui-même aurait été instruit par une révélation de l'efficacité de ces trente messes. Un jour, enflammé pour les âmes du Purgatoire d'une charité très ardente, il se lamentait de ce qu'après sa mort, il ne pourrait plus rien faire pour elles : *Mon ami*, lui dit Notre-Seigneur, *Je veux bien accorder en ta faveur un privilège qui sera unique : c'est que toute âme du Purgatoire pour laquelle seront offertes trente messes en ton honneur et sans interruption sera immédiatement délivrée quelle que soit sa dette envers moi ; et plus que cela, je n'attendrai pas que les messes soient célébrées, mais je délivrerai l'âme aussitôt l'offrande versée pour elle.*

L'usage des trentains grégoriens, très répandu à Rome, tend heureusement à se propager dans notre pays. En France, malgré l'oubli momentané dans lequel la grande Révolution avait jeté cette pratique, on en retrouve partout des traces. Dans un grand nombre de vieilles églises, on découvre les restes d'un autel dédié à saint Grégoire et aux âmes du purgatoire ; plusieurs tableaux qui surmontaient ces autels existent encore

dans les collections particulières ou dans les musées. En Bretagne, l'usage des trentains est général.

Les communautés religieuses ont presque toutes, dans leurs constitutions, l'obligation de faire dire un trentain de messes grégoriennes pour chaque membre défunt, et plusieurs suivent encore cet usage, les Carmélites, les Dominicaines, etc. Le missel dominicain d'une très ancienne édition a des oraisons spéciales pour les messes grégoriennes. Enfin, on lit dans les mémoires d'un missionnaire catholique sous le règne d'Elisabeth (le P. Gérard, jésuite), publiés par le R. P. Forbes en 1871, qu'un prêtre conseilla à une pieuse veuve de faire dire pour son époux défunt *la messe pendant trente jours, conformément au vieil usage des catholiques anglais.*

Il est naturel que, saint Grégoire ayant envoyé des apôtres convertir l'Angleterre, ses fils y aient répandu la dévotion spéciale de leur grand et admirable Père.

Saint Vincent Ferrier fit dire un *trentain* pour sa sœur et la vit délivrée par ces messes.

Voici, au sujet de ces messes grégoriennes, quelques questions posées récemment à la Sacrée Congrégation des Indulgences et les réponses qui ont été données.

(14 janvier 1889.)

I. — La confiance des fidèles, regardant la célébration des trente messes dites *Grégoriennes*, comme *spécialement efficaces, en vertu du bon plaisir et de l'acceptation de la divine miséricorde, pour délivrer une âme du Purgatoire, est-elle pieuse, approuvée et raisonnable? Et la pratique de célébrer les dites messes est-elle approuvée dans l'Eglise?*

Rép. *Affirmativement.*

II. — Est-il nécessaire que les trente messes, appelées *Grégoriennes*, soient célébrés :

1. En mémoire de saint Grégoire, sans cependant qu'on fasse commémoration de ce saint ?

2. Par le même prêtre ?

3. Pour une seule âme, sans autre intention spéciale ?

4. Pendant trente jours consécutifs sans interruption ?

5. Au même autel ?

Et la sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques a répondu à ces doutes :

Au 1er *négativement* (sans mémoire de saint Grégoire)

Au 2ème, *négativement* (pas par le même prêtre obligatoirement)

Au 3ème, les messes doivent être appliquées exclusivement pour les âmes dont on sollicite la délivrance des peines du Purgatoire auprès de la miséricorde divine.

Au 4ème, *affirmativement* (pendant trente jours sans interruption aucune).

Au 5ème, *négativement* (c'est-à-dire sur des autels différents à volonté).

Plusieurs personnes se sont étonnées de ce que trente messes dites de suite pouvaient obtenir une grâce que des messes en plus grand nombre n'obtiendraient pas. Mais Dieu seul sait le pourquoi des choses ; ce qui est certain, c'est que l'usage de prier trente jours de suite pour les morts remonte à la plus haute antiquité. On lit dans la Sainte Ecriture que le peuple juif pleura et pria trente jours après la mort de Moïse et d'Aaron. Saint Grégoire remit cet usage en l'honneur, et la révélation donnée plus haut l'assura qu'il avait raison.

Ce serait une pensée salutaire et sainte de faire célébrer pendant ce mois des messes Grégoriennes pour la délivrance des âmes qui nous sont chères et qui peut-être gémissent dans les flammes expiatrices.

(*Petit Messager du T. S. Sacrement.*)

✱

### Pie IX

— o —

Voici quelques détails intéressants sur le procès canonique qui est ouvert en vue de la cause de béatification du Pape Pie IX :

« D'après la règle, on doit faire le procès du serviteur de Dieu dans tous les endroits où il a demeuré un temps notable. Et pour ce motif on devra former des tribunaux à Sinigaglia, son lieu de naissance ; à Spolète, dont il a été archevêque ; à Imola, où il a été transféré du siège précédent ; et finalement à Rome, où il a passé sa vie de pontife. Il est très probable que l'on érigera un tribunal à Gaète, lieu de son exil quand la révolution le chassa de la Ville éternelle. D'après les règles ecclé-

siastiques, ces procès seront faits par l'Ordinaire et sous sa propre autorité. Quand aucun témoin *de visu* n'a été interrogé dans les procès apostoliques, ou si étant interrogés ils ne peuvent pas répondre sur l'héroïcité des vertus durant les dix dernières années de la vie du (Serviteur de Dieu, alors, au lieu de deux miracles, on en demande quatre. Je ne sais si l'on fera le procès *ne probationes pereant* : mais ce que je sais, c'est que les miracles faits par Pie IX sont d'ores et déjà assez nombreux pour avoir plus que le *fumus miraculorum* que l'on demande dans ce premier stade de la cause.

« C'est quelque chose que de commencer, mais il est à prévoir un procès terriblement long. On veut, en effet, que la vie de ce grand pape apparaisse dans les détails ; et comme il a été mêlé à la politique durant trente ans, nombre de personnes voudront déposer. C'est donc un travail formidable auquel se préparent les employés de la Congrégation des Rites, mais un travail digne d'eux. La cause du Vénérable Innocent XI est arrêtée, on ne sait pourquoi ; et cependant c'est une cause si belle que le cardinal Parocchi disait un jour : « Je voudrais être pape seulement vingt-quatre heures, uniquement pour la faire reprendre. »

---

#### Un Père Jésuite mis sur la scène d'un théâtre anglais

---

Un prêtre du diocèse de Soissons publie, dans la *Semaine religieuse* de ce diocèse, un curieux renseignement qui lui est personnellement communiqué par un confrère, actuellement religieux à Jérusalem. Ce confrère, lié d'amitié avec un autre religieux d'origine écossaise, a recueilli de sa bouche le fait dont celui-ci a été le témoin.

C'était à Londres, il y a un an. Le P. Morrisson (c'est le nom de cet Ecossais) étant de passage dans la capitale anglaise, lut à la porte d'un théâtre très fréquenté une affiche ainsi conçue : *The little Father of the Wilderness*, c'est-à-dire en Français « le Petit Père du Désert. »

Intrigué, il se fit expliquer le scénario de la pièce. « Il s'agit, lui fut-il répondu, d'un religieux qui, après avoir évangélisé un grand territoire, s'en vient trouver le roi de France et lui offre ce qu'il avait emporté avec lui des produits les plus rares de l'Amérique du Nord. Le roi de s'extasier devant les présents



et de porter aux nues devant toute sa cour le grand Français. » Ce religieux ainsi mis sur la scène d'un théâtre étranger était le P. Marquette, le fameux Père jésuite qui évangélisa il y a deux siècles et demi les tribus sauvages du Canada et les habitants des pays arrosés par l'Ohio, le Mississipi, le Missouri et le Wisconsin, mort au cours de ses explorations de l'Amérique du Nord, sur les rives du lac Michigan, en 1675.

Ce qui ajoute à l'originalité du fait, c'est que le P. Marquette naquit en France dans le diocèse de Soissons, et qu'il faut aller en Angleterre pour voir un Père jésuite popularisé sur les planches d'un grand théâtre.

---

### L'Angleterre religieuse

(Suite.)

#### Quel sera le sort du projet Mac-Kenna

---

En dépit de ces oppositions et de ces critiques, il est probable que le bill passera aux Communes. Déjà, nous l'avons vu, il a obtenu en première lecture une majorité de 109 voix.

Mais les lords l'accepteront-ils aussi facilement. Un instant on avait espéré le soustraire complètement à leur contrôle ; et c'était là le fin du fin, la plus habile des habiletés qui distinguaient, au dire de ses partisans, le projet de M. Mac-Kenna : ce projet, disait-on, est celui d'une loi purement fiscale : à ce titre, d'après la constitution même, il n'appartient pas aux lords d'y rien changer. On a reconnu cependant que, tout en traitant de questions financières, le nouveau bill n'était pas strictement une loi de finances et sa présentation aux Communes n'a pas été faite suivant les formalités requises pour ces sortes de lois. Dès lors, il reste loisible à la Chambre haute de le reviser et de le modifier à sa guise.

Elle en aurait bien quelque droit. D'après ce que nous avons dit, il est clair que M. Mac-Kenna n'a pas encore trouvé le secret si ardemment cherché de l'éducation nationale, distribuant aux frais de tous la religion de chacun. Lui-même a eu la loyauté de le reconnaître.

Dans l'espoir de la paix, pour tâcher surtout d'arrêter la résistance passive, il se peut que la Chambre des lords accepte le projet de loi nouveau. Il y a, du reste, au sein même de

l'Eglise établie, un parti puissant qui, pour éviter de pires maux, est prêt à faire cette concession. Dès le lendemain du jour où les lords avaient définitivement repoussé devant leur porte le cadavre du bill Birrell, un article sensationnel était publié dans le *Times*, par lord Cross, celui que l'on a appelé le Nestor du conservatisme. Ce vénérable pair proposait à l'Eglise anglicane d'assumer spontanément à sa charge les frais de l'enseignement religieux confessionnel. Et tout de suite un fort mouvement d'opinion se produisit en faveur de cette solution. On peut même croire que c'est une des raisons qui ont enhardi M. Mac-Kenna à présenter si promptement son projet de loi.

Le geste de l'Eglise anglicane eût été généreux. Mais il impliquait l'abdication d'un principe. On comprend donc qu'elle n'ait pas voulu le faire d'elle-même. Maintenant qu'on lui impose ce sacrifice, elle semble prête à l'accepter.

Assurément, elle y aura moins de mérites que les catholiques. Car ceux-ci ne jouissent pas des riches dotations dont est pourvue abondamment l'Eglise établie d'Angleterre. Tant que durera l'état de choses actuel, le clergé anglican pourra, sans difficultés, prélever sur ses revenus de quoi entretenir bien des écoles et payer bien des instituteurs. Il en irait certes autrement, si cette riche Eglise était, un jour ou l'autre, déclarée *désétablie*.

### Vers la séparation de l'Eglise et de l'Etat

Or, qui peut assurer que ce jour soit bien loin ? La question du *disestablishment*, c'est-à-dire la séparation de l'Eglise et de l'Etat, est plus que jamais à l'ordre du jour, et sa discussion au Parlement, qui eût été impossible l'an dernier, semble désormais imminente. Bien plus, on peut dire qu'elle est déjà commencée.

Le 28 février 1907, sur la proposition de M. Lacey Everett, membre de l'Eglise baptiste et député libéral de Woodbridge (Suffolk), la Chambre des communes a adopté une motion tendant à supprimer l'*établissement* et les revenus ecclésiastiques, dans l'Angleterre et le pays de Galles. (1) Cette proposi-

(1) On sait que la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour l'Irlande, proposée aux Communes par M. Gladstone, le 1er mars 1869, est un fait accompli depuis le 1er janvier 1871. L'Eglise ou plutôt les Eglises unies d'Ecosse sont dans une situation spéciale, sur laquelle on peut voir un article de M. Bonet-Maury, dans la *Revue bleue*, 12 janvier 1907.

tion a réuni une majorité de 108 voix. C'est la première fois, au cours de son histoire, que le Parlement anglais émet un pareil vote. Une fois, il est vrai, il avait été amené à se prononcer sur ce sujet. C'était le 31 mai 1871, peu de temps après que le régime de la séparation avait été mis en vigueur en Irlande. La motion qui voulait étendre à l'Angleterre le *désétablissement* fut présentée par un grand non-conformiste de ce temps-là, personnage aux allures singulières et aux singulières fortunes, nommé Edward Miall. Elle fut rejetée par 374 voix contre 89.

L'athéisme d'Etat a donc, depuis trente-six ans, fait des progrès. Au cours de la discussion, pourtant brève, qu'a suscitée le projet Everett, certains membres de la majorité ont prononcé des discours dont MM. Clemenceau, Viviani, Combes, et le premier M. Briand pourraient revendiquer la paternité.

M. Everett, pour commencer, a reproché à l'Eglise établie de vivre aux frais de la nation quand elle représente la croyance d'une minorité; d'avoir toutes les richesses de jadis, quand elle a perdu la plus grande moitié de ses fidèles; d'être enfin, non la religion du peuple, mais celle de l'aristocratie. . .

Comme naturellement, les plus illustres représentants de ce que l'on appelle, en Angleterre même, l'esprit *protestant* et les principes de la Réforme, ont pris parti pour le projet. M. Birrell, apportant l'appoint de son esprit vif et de ses bons mots, a soutenu que l'Eglise et l'Etat, en s'unissant, ne se faisaient qu'un tort réciproque; jamais l'Etat n'a rendu service à l'Eglise; jamais celle-ci n'a empêché l'Etat de faire une maladresse.

M. Austin Taylor n'a pas perdu l'occasion de s'en prendre au ritualisme, dont il reste l'ennemi personnel. Selon lui, si l'Eglise anglicane est déchuë de son ancienne splendeur, si elle perd son influence, c'est parce que la *High Church*, favorisée par M. Gladstone et ses successeurs, a envahi la hiérarchie ecclésiastique; le vrai remède au mal serait que le gouvernement libéral installât partout des évêques imbus de l'esprit protestant et décidés à sévir impitoyablement contre les pratiques et cérémonies qui sentent le romanisme.

Cet aspect de la question ne semble pas avoir produit grand effet. Il s'agit de bien autre chose que des cérémonies du culte.

En réalité, on se demande comment des gens d'Eglise ou du moins sincèrement attachés à l'Eglise peuvent se méprendre sur les intentions du parti qui propose aujourd'hui la séparation.

Nous savons trop bien en France ce que veulent dire ces déclamations en faveur « de l'Eglise libre dans l'Etat libre. » Ce qu'il y a au fond de la querelle, c'est la lutte de l'impiété contre la religion. . .

Sans doute, les promoteurs de la séparation sont loin d'être tous des impies. Quelques-uns invoquent des motifs graves et obéissent à des influences diverses, complexes, qui donnent à leur demande l'apparence d'une revendication légitime.

Pourtant, à prendre la question dans son ensemble, en vue du résultat final, on peut dire: qu'ils le veuillent ou non, qu'ils s'en rendent compte ou non, ceux qui poussent aujourd'hui au *désétablissement* de l'Eglise anglicane sont poussés eux-mêmes par une force supérieure à leurs prévisions et à leurs réflexions, par la colère de celui qui a dit au commencement: *Non serviam!*

C'est ce qu'ont fait remarquer équivalement deux champions de l'opposition aux communes: sir John Kennaway, un membre illustre de la *Low Church*, et M. Alfred Lyttelton, qui se distingua, sous le dernier ministère, au *Colonial Office*. « Détruire l'établissement de l'Eglise serait porter un coup redoutable à la cause de la religion et de la moralité dans le pays. Ce serait renier la base chrétienne de notre foi nationale, alors que l'Eglise anglicane, par son dévouement aux pauvres, donne des preuves si évidentes de vitalité et d'énergie. Ce serait enfin une spoliation inique, puisque l'on enlèverait du même coup à l'Eglise des revenus annuels de 5 millions de livres environ (125 millions de francs), qui proviennent de dotations particulières et furent, de par la volonté des fondateurs, laissés à l'Eglise même pour son œuvre bienfaisante. » Ces orateurs ont parlé dans le désert. Pourtant de tels sentiments valent bien qu'on les approuve, car ils sont inspirés par une réelle notion de l'équité naturelle et de la religion.

Aussi est-ce avec une véritable tristesse que nous voyons l'empressement des ministres anglais actuels à se séparer de l'Eglise établie. Certes, comme catholiques, il est permis de

prévoir avec joie certains effets de cette séparation, — effets d'ailleurs indirects et accidentels. La puissance de l'Eglise officielle brisée, c'est un obstacle disparu, de ceux qui s'opposaient le plus efficacement à la diffusion du catholicisme dans le Royaume-Uni.

Mais enfin, c'est le déchainement d'un autre ennemi plus terrible encore, puisque c'est un pas dans la route qui mène aux apostasies d'Etat, à la neutralité des administrations publiques, c'est-à-dire à l'ignorance officielle de Dieu, forme à peine déguisée du mépris qui lui-même est un blasphème.

J. BOUBÉE.

---

### Le Credo de l'espoir

---

Un jour, au Vatican, Léon XIII parla ainsi à M. Brunetière:

« C'est entendu, disait le Pape, votre science n'a pas tenu ses promesses, votre science est en pleine déroute. — Je l'avoue, répondit Brunetière, nous ne sommes pas en progrès, mais en recul. — Ah! vous reculez, reprit Léon XIII, eh bien! moi, j'avance sans changer de *Credo*. Tenez, voulez-vous me permettre de faire avec vous, aujourd'hui, la *Revue des Deux-Mondes*. Suivez le regard du Pape. De Rome, où je suis, je vois jusqu'au fond de la plus petite île de l'Océanie. Savez-vous que j'avance en Océanie, en Asie, au Japon? Savez-vous que j'avance en Amérique, en Océanie, où le *Credo* est chanté dans les déserts près d'une croix de bois? Revenez en Europe. L'Angleterre voit les conversions se chiffrer par milliers. En Allemagne, le centre catholique brise le cercle du Kulturkampf. La Suisse ne reste pas en arrière. La Russie viendra avec toutes les Eglises d'Orient, car les idées marchent, monsieur. L'Italie s'attarde un peu, mais j'entrevois aussi son heure. — Et la France? se hâte d'ajouter Brunetière. — Léon XIII s'arrête un moment, soupire en levant les yeux au ciel; puis il reprend: « La France, dit le Saint-Père, aura son réveil, elle prend son élan. Oui, mon ami, vous êtes le recul et moi je suis la marche en avant. Jobéis à mon Maître: *Euntes docete*. Et maintenant, allez dire dans votre *Revue* que vous avez surpris, au déclin du dix-neuvième siècle, la science incrédule sombrant dans les ténèbres, et en même temps la barque de l'Eglise,

conduite par un pilote de quatre-vingt-cinq ans, voguant à travers les Deux-Mondes, toute ensoleillée d'espérance et toujours fidèle au même *Credo* qui survivra à toutes les erreurs. »



### Bibliographie



— *Les Livres nouveaux*, bulletin mensuel de Littérature, de Critique et de Bibliographie. Prix de l'abonnement : 2 fr. par an, chez Aubanel Frères, libraires, Avignon, France.

— LÉON-RIMBAULT, *Les Vaillantes du Devoir*, Études féminines. Un vol. in-12 de 408, pages. 2e. édition. Prix : 3 fr. 50. (Ancienne maison Ch. Douniol, 29, rue de Tournon, Paris-VI<sup>e</sup>; et à Québec chez Pruneau & Kirouac, et Garneau.)

Voilà un beau sujet et des études de grande actualité, puisque le féminisme est à l'ordre du jour, et déjà l'un des nouveaux problèmes de la question sociale. Léon-Rimbault, l'un des membres les plus en vue de la *Société des Conférenciers* parisiens, était bien documenté pour en traiter éloquemment.

Deux parties constituent cet ouvrage ; et, dans chacune, les titres des chapitres sont à eux seuls tout un programme plein de promesses et d'attraits. Qu'on en juge à ce simple énoncé : *Le devoir* ; *Celles qui pensent, qui vibrent, qui aiment, qui pleurent, qui prient, qui travaillent, qui luttent.*

Puis ces cinq chapitres d'un si grand intérêt à la fois religieux, social et patriotique : *Les femmes de France*, — *Geneviève* et les vierges du foyer, — *Clotilde* et la femme-apôtre, — *Blanche de Castille* et les mères, — *Jeanne d'Arc* et le patriotisme.

Il serait trop long ici d'en faire une analyse même succincte qui demeurerait trop incomplète. Mais il faut affirmer qu'on trouve là une doctrine sûre, des documents et citations en grand nombre, des aperçus vraiment nouveaux ; et, pour tout conférencier, prêtre ou laïque, des plans bien divisés et bien remplis ; pour tout lecteur, surtout pour les lectrices auxquelles doit aller ce beau livre, un grand enseignement bien défini et éloquemment présenté.

J'ajoute que ce volume, sorti des presses de son éditeur, est imprimé sur beau papier, en caractères bien nets, de lecture

agréable, et se présente comme un de ceux qui ont droit à une place spéciale sur une table de salon ou dans la bibliothèque des familles chrétiennes.

P. L.-B.

— *Newman*. GRAMMAIRE DE L'ASSENTIMENT. — Traduction française par M. GASTON PARIS. 1 vol. in-8 de la collection *Etudes de Philosophie et de Critique religieuse*. Librairie BLOUD et Cie, 4, rue Madame, Paris (VI<sup>e</sup>). Prix : 6 francs, fr. 6 fr. 60.

On sait la place que la *Grammaire de l'Assentiment* occupe au centre de l'œuvre newmanienne et que toute la philosophie religieuse de l'auteur y est incluse. Cependant ce monument de la pensée du maître d'Oxford était, jusqu'à présent, demeuré inaccessible à la plupart d'entre nous, car il n'a été publié en langue française aucune traduction de la *Grammaire*. Les extraits que M. Henri Bremond en a donnés sous le titre de « Psychologie de la Foi » en les éclaircissant par des passages empruntés aux autres livres de Newman, ne devaient constituer, dans l'esprit même de l'auteur, qu'un instrument d'initiation et avaient pour but essentiel de préparer les lecteurs à l'œuvre intégrale qu'il n'est guère facile d'aborder *ex abrupto* si l'on n'est point familiarisé avec la terminologie spéciale du célèbre oratorien. Désormais il sera facile à tous d'entreprendre l'étude de cette « Somme » des temps modernes, ou, mieux peut-être, et de nouveau « discours de la méthode » tout imprégné de christianisme, car la *Grammaire* est moins un exposé systématique qu'une peinture des démarches de l'esprit dans la recherche de la vérité. Et ce ne sera pas non plus un des moindres mérites de cette publication que de nous mettre en contact direct avec le texte même de Newman et de nous aider à dirimer le conflit qui s'est naguère élevé entre les newmanistes français les plus autorisés et les ennemis plus ou moins déguisés de Newman.

— FERDINAND BRUNETIÈRE. L'Homme, — le Critique, — l'Orateur, — le Catholique, par l'abbé TH. DELMONT, Professeur aux Facultés catholiques de Lyon. In-12, avec portrait, 2.00 — (P. Lethielleux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6<sup>me</sup>).

Brunetière a tenu une si grande place dans la critique et l'enseignement littéraire, ainsi que dans l'apologétique contemporaine, qu'il est tout naturel qu'au lendemain de sa mort prématurée on cherche à fixer les traits immortels de *L'Homme du Critique*, de *L'Orateur*, du *Catholique*, qu'il a été si noblement et si courageusement à la fin de sa carrière.

C'est la vie laborieuse de ce travailleur acharné, le portrait de cet *Homme* si loyal et si bon, sous des apparences un peu rudes, que trace d'abord l'abbé Delmont, en un style vif et alerte. Puis, il parcourt avec indépendance et impartialité toute l'œuvre du *Critique* éminent de la *Revue des Deux-Mondes*, du professeur et de l'historien littéraire dont le style ne vaut pas les idées si saines et si fermes.

*L'Orateur* est glorifié à juste titre depuis ses conférences à l'Odéon jusqu'à ses *Discours de combat* et à ses conférences fameuses sur l'Encyclopédie.

*Le Catholique*, venu de bien loin à la foi, est représenté au vif dans sa marche ascendante vers la lumière intégrale dont il disait si bien : « Je me suis laissé faire par la vérité et par Bossuet ». Et l'on voit ensuite ce néophyte converti en apôtre, non pas infailible, mais aussi éloquent qu'intrépide, faire au jacobinisme maçonnique une guerre dont il s'est misérablement vengé.

Une table alphabétique des noms propres en 24 colonnes indique la richesse d'une documentation aussi vaste que précise et permettra d'utiliser ce volume pour une infinité de recherches.

— *Vers l'Union des Catholiques de France*, Etude générale des mouvements catholiques, suivie d'une enquête sur l'Union, par O. de FERENZ. Préface par Emile FLOURENT, ancien ministre des Affaires étrangères, ancien directeur général des Cultes. 1 vol. in-16, Prix : 4 francs, franco : 4 fr. 50. Librairie BLOUD et C<sup>ie</sup>, 4, rue Madame, Paris (VI<sup>e</sup>).

Avec une hauteur de vues, une impartialité à laquelle tout le monde rendra hommage, M. de Ferenz passe en revue, en plus de quarante chapitres « l'armée catholique » : les grandes ligues et associations, les partis politiques et les principales écoles sociales. Si nous nous connaissions mieux, notre union se ferait plus cordiale, plus efficace : telle est la pensée qui a inspiré l'auteur du livre. De là le caractère pratique, documentaire de cet ouvrage, désormais indispensable à tout catholique soucieux de s'orienter parmi les nombreux groupements qui offrent un cadre à son activité et qu'il a le devoir de soutenir dans la mesure de ses forces. Pour couronner son œuvre par un effort directement utile, M. de Ferenz a interrogé les principaux chefs des diverses organisations catholiques, sur les conditions auxquelles, à leur sens, se réalisera l'Union. Les réponses obtenues, qui émanent des personnalités les plus notoires du monde catholique, parmi lesquelles nous remarquons dix membres de l'Episcopat et les chefs de tous les groupements importants, constituent une partie tout à fait originale et précieuse de ce livre dont on sait que l'inspiration naquit des encouragements reçus par l'auteur de Sa Sainteté Pie X, en une récente audience particulière.